



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service Paiements



**DEMANDE DE PAIEMENT DES PRESTATIONS PAR VIREMENT A UN COMPTE OUVERT
AUPRES D'UN ORGANISME FINANCIER ETABLI EN BELGIQUE**

Le/la soussigné(e)

bénéficiaire des prestations sous le n°

Epouse - veuve de

domicilié(e) à rue N° Bte

code postal Localité - Pays

Sollicite le paiement des prestations dont le numéro est repris ci-dessus, par virement au compte ouvert à son nom
sous le numéro BIC

IBAN

Autorise ledit organisme financier, sur simple demande de l'ONSS, à reverser à celui-ci toutes les sommes payées
indûment, étant entendu que l'autorisation précitée ne cessera pas lors de son décès.

S'engage :

1. à restituer immédiatement les sommes perçues indûment;
2. à aviser spontanément l'ONSS de tout événement de nature à modifier le droit au paiement des prestations (par ex. changement d'état civil, d'adresse, de nationalité - reprise d'une activité professionnelle, etc...);
3. à produire à chaque demande de l'ONSS, et dans les quinze jours, un certificat de vie, de résidence, ou d'état civil délivré dans les formes requises.

Fait à le

Le bénéficiaire
(signature du titulaire du compte)

INDICATIONS DE SERVICE ONSS
Reçu le
Exécuté le

CADRE RESERVE A L'ORGANISME FINANCIER

Le soussigné accepte de payer les prestations versées au compte du signataire de la présente, conformément aux conditions prévues par la convention visée à l'Arrêté Royal du 21 février 1986 portant le paiement par virement des avantages liquidés par l'Office de sécurité sociale d'outre-mer. Il certifie avoir vérifié la signature du titulaire.

cachet de l'organisme financier

fait à

le

signature de l'organisme financier